



---

**36<sup>e</sup> Conférence ministérielle  
de la Francophonie**

Monaco 2019

---

GUIDE DU DÉLÉGUÉ

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**



**Gouvernement Princier**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO





# **BIENVENUE** EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Le mot du Conseiller de Gouvernement-Ministre  
des Relations Extérieures et de la Coopération

**Monsieur Gilles TONELLI**



Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Etre l'hôte de la 36<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie illustre toute l'attention que la Principauté de Monaco, sous l'impulsion de S.A.S le Prince Albert II, porte à cette institution. Cet engagement confirme Son attachement personnel à la Famille francophone et aux valeurs qu'elle incarne.

Monaco est l'un des membres fondateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie et n'a eu de cesse de démontrer son implication sans faille, tant au niveau des instances de l'Organisation qu'à celui du financement des programmes.

La 36<sup>e</sup> Conférence ministérielle intervient à un moment important dans l'Histoire de notre Organisation, non seulement après le Sommet d'Erevan, mais aussi et surtout un an avant le Sommet de Tunis qui célébrera son demi-siècle d'existence.

Je souhaite que le thème proposé par Monaco pour cette CMF : **“Réconcilier l'Humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des cinquante ans de l'OIF”**, nourrisse des échanges inspirés et constructifs entre les membres de l'Organisation et contribue ainsi à enrichir la réflexion sur son avenir.

La Conférence ministérielle se tiendra dans un lieu exceptionnel par sa conception et son emplacement : le Grimaldi Forum. Ce site est unique de par sa volonté affirmée de réduire l'impact de son activité événementielle sur l'environnement. Cette priorité se traduit depuis 2008 par sa certification ISO 14001 et par la mise en œuvre d'un système de management environnemental.

En collaboration étroite avec les équipes de l'OIF, tous les services du Gouvernement Princier sont mobilisés pour relever ce défi et vous accueillir dans les meilleures conditions.

Ce guide vous permettra d'avoir connaissance de toutes les informations pratiques pour préparer au mieux votre déplacement ainsi que pour apprécier en toute sérénité votre séjour monégasque.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à Monaco, je vous souhaite une agréable lecture.





# SOMMAIRE

Informations générales sur la Principauté de Monaco	
Éléments historiques et institutionnels.....	6
Climat .....	10
Heure locale .....	10
Monnaie .....	10
Cartes bancaires Internationales .....	10
Electricité.....	10
Langue officielle et langues parlées .....	10
Téléphone .....	11
Internet .....	11
Informations sur la CMF	
Une CMF Verte .....	13
Photo de famille .....	14
Tenue vestimentaire .....	15
Hébergement	
Liste des Hôtels faisant parti du contingent négocié .....	15
Locations de salle et du matériel technique .....	16
Santé .....	16
Sécurité.....	17
Autorisation du port d'armes .....	17
Vols, accueil des délégations, départ et transport	
Demandes de visas .....	17
Arrivées.....	19
Départs .....	20
Badge d'accréditation des délégués .....	21
Médias	
Accréditations de médias.....	21
Centre de presse .....	21
Programme culturel .....	22





# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## SUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

### ELÉMENTS HISTORIQUES ET INSTITUTIONNELS

#### **Son histoire**

Les premières traces de vie à Monaco remontent à environ 300.000 ans avant J.C. La protection qu'apportent le rocher ainsi que le port naturel de Monaco attire de nombreuses peuplades : Ligures, Phéniciens, Grecs, Romains, Sarrasins.

Les premiers habitants sédentaires étaient des ligures qui ont émigré depuis la ville de Gênes en Italie. Les phocéens de Marseille (alors Massalia) ont fondé la colonie de Monoïkos au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à l'endroit où se trouve maintenant Monaco.

Le 10 juin 1215, un détachement de Gibelins mené par Fulco del Castello a commencé la construction d'une forteresse sur le rocher de Monaco. Le 8 janvier 1297, François Grimaldi dit Malizia (François la Malice) s'empare de la forteresse sous un déguisement de moine franciscain. On trouve sur le blason de la Principauté les traces de cette origine avec les deux moines tenant une épée.

L'autorité des Grimaldi fut définitivement reconnue en 1314, et s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui à la seule exception de la période de 1793-1814 pendant laquelle Monaco fut intégrée à la France, sous le nom de Fort-Hercule. La ville est ensuite placée sous protectorat du royaume de Sardaigne par le congrès de Vienne jusqu'en 1860. Enfin, en 1861, un traité franco-monégasque assure la souveraineté de Monaco.

Autrefois, les communes françaises de Menton et de Roquebrune (aujourd'hui Roquebrune-Cap-Martin) faisaient partie de la Principauté. Elles ont été rattachées à la France lors du traité de 1861.

Monaco est devenu, en 1911, une monarchie constitutionnelle, régie suivant la règle de la séparation des pouvoirs.

En juillet 1918, un traité accordant une protection limitée de la Principauté par la France est signé entre les deux pays.

## Monaco en quelques dates

En **1949**, le Prince Rainier III accède au trône après la mort de son grand-père le Prince Louis II.

En **1962**, une nouvelle constitution est rédigée. Elle définit le régime politique et institutionnel de la Principauté et consacre les droits et les libertés publics reconnus aux Monégasques et aux étrangers.

En **1970**, Monaco fait partie des pays fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique qui deviendra plus tard l'Organisation Internationale de la Francophonie.

En **1971**, est posée la première pierre du quartier de Fontvieille, qui permettra d'augmenter de 20% la superficie du territoire monégasque en gagnant sur la mer.

En **1993**, Monaco devient officiellement membre de l'Organisation des Nations Unies.

En **2002**, un nouveau traité entre la France et Monaco stipule que la Principauté restera un État indépendant dans le cas où il n'y aurait pas de descendant dans la dynastie.

En **2004**, la Principauté de Monaco rejoint le Conseil de l'Europe.

Le **6 avril 2005**, à la mort du Prince Rainier III, c'est son fils le Prince Héréditaire Albert (né en 1958), qui devient Prince Souverain de Monaco, sous le nom d'Albert II.

Les **1<sup>er</sup> et 2 juillet 2011** ont lieu les cérémonies du mariage du Prince Albert II avec la Princesse Charlène.

Le **10 décembre 2014**, LL.AA.SS. le Prince Albert et la Princesse Charlène annoncent la naissance de S.A.S. le Prince héréditaire Jacques et de S.A.S. la Princesse Gabriella.

La dynastie des Grimaldi préside aux destinées de la Principauté de Monaco depuis plus de sept siècles. Cette longévité illustre l'unité nationale des Princes et du Peuple monégasque.



## Un Etat indépendant et souverain

Etat indépendant et souverain de 38 300 habitants, la Principauté de Monaco est limitrophe avec quatre communes du département français des Alpes-Maritimes (d'ouest en est : Cap d'Ail, la Turbie, Beausoleil et Roquebrune Cap-Martin) et possède une façade sur la Méditerranée.

Sa superficie est de 2 km<sup>2</sup>, dont près de 40 hectares gagnés sur la mer au cours des 20 dernières années. Elle s'étend sur une étroite bande côtière de 4100 mètres culminant à 163 mètres. Sa largeur varie de 1050 mètres à 350 mètres.

Un nouveau quartier est actuellement en cours de construction, face au Centre de Congrès Grimaldi Forum. Ce futur éco-quartier, baptisé «Anse du Portier», s'étendra sur 6 hectares gagnés sur la mer.

Monaco est une cité-état ouverte sur le monde : près de 139 nationalités y sont représentées.

La Principauté est une monarchie héréditaire et constitutionnelle qui affirme la primauté du droit sur toutes les institutions et qui assure la séparation des pouvoirs.

Le pouvoir exécutif relève de la haute autorité du Prince, l'administration de la Principauté étant confiée au Ministre d'État, assisté de cinq Conseillers de Gouvernement-Ministres, responsables envers le Prince.

Les pouvoirs législatif et budgétaire sont exercés conjointement par le Prince et le Conseil National. Le pouvoir judiciaire, indépendant du Gouvernement, est exercé par les Cours et Tribunaux.

## CLIMAT

Bénéficiant d'un climat méditerranéen, la Principauté connaît des étés chauds et des hivers doux, avec une moyenne des températures de 8°C en hiver et de 28°C en été. En octobre, les températures moyennes sont comprises entre 16°C et 21°C mais, selon les années, elles peuvent descendre à 7°C et monter jusqu'à 27°C. Monaco bénéficie d'un bon ensoleillement d'environ 7 heures par jour avec un nombre de jours de pluie estimé pour ce mois à 7.

## HEURE LOCALE

Monaco est à GMT +1.

## MONNAIE

La monnaie nationale est l'Euro, introduit en 1999.

Plusieurs bureaux de change sont disponibles en Principauté. Quelques agences bancaires effectuent également le change de devises.

## CARTES BANCAIRES INTERNATIONALES

Les principales cartes de crédit internationales sont acceptées à Monaco.

## ELECTRICITÉ

En Principauté, le voltage utilisé est de 230 volts et la fréquence est de 50 Hz. Monaco utilise les prises de type C ou E qui disposent de deux broches.

## LANGUE OFFICIELLE ET LANGUES PARLÉES

Le Français est la langue officielle, mais l'Italien et l'Anglais sont aussi communément compris et parlés.

Le monégasque est la langue historique de Monaco, proche de l'italien. Elle est enseignée dans les écoles et est parlée par les plus anciens.

## TÉLÉPHONE

L'indicatif téléphonique de la Principauté est le +377.

### **Pour téléphoner de Monaco à l'étranger**

Code d'accès (préfixe de sortie) : 00 + code pays international

### **Numéros utiles :**

Pompiers.....	18 ou (+377) 93 30 19 45
Police-Secours.....	17 ou (+377) 93 15 30 15
Numéro d'appel d'urgence européen.....	112
Médecins et pharmacies de garde.....	116 117

## INTERNET

La Principauté dispose d'un large réseau internet avec plusieurs antennes permettant une redistribution sur l'ensemble du territoire, autant en service téléphonique qu'en service internet 4G.

La plupart des restaurants et bars disposent du Wifi pour leurs clients.

Le Grimaldi Forum fournira une connexion Wifi accessible pour toute la durée de la Conférence ministérielle :

Nom du réseau : **monaco2019**

Mot de passe : **cmfmonaco**



Grimaldi Forum 2019 - photo olivia Marocco



## INFORMATIONS SUR LA CMF

La 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra en Principauté de Monaco les 30 et 31 octobre 2019.

Les Ministres en charge de la Francophonie des 88 Etats et gouvernements membres se réuniront sur le thème « **Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF** ».

La CMF sera précédée, le 29 octobre 2019, par la 108<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

La cérémonie d'ouverture et les séances de travail se tiendront au Grimaldi Forum.

Les travaux seront organisés sous la forme de réunions plénières ou à huis clos.

Les documents de travail seront disponibles en ligne. Il est rappelé aux Délégués qu'une clef usb leur sera distribuée comportant les documents de travail et qu'aucune version papier ne sera disponible sur place.

### **Une CMF Verte**

La promotion du développement durable et la préservation de l'environnement figurent parmi les axes prioritaires de la politique conduite par le Gouvernement monégasque.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de concevoir la 36<sup>e</sup> CMF comme un événement écoresponsable. Cela s'illustre en premier lieu par le choix du site : le Grimaldi Forum Monaco qui, dès 2008, est devenu l'un des premiers centres de congrès et de culture européens à obtenir la certification environnementale ISO 14001.

Cet établissement s'attache à préserver cette position de précurseur en améliorant sans cesse ses performances environnementales et en restant à l'écoute d'innovations durables.

Soucieux d'impliquer dans cette démarche ses 140 collaborateurs, ses prestataires et fournisseurs, ses clients et visiteurs, il a réussi à ériger sa politique verte en maillon fort de sa stratégie d'entreprise.

Le Grimaldi Forum Monaco pilote un système de management visant à réduire l'impact de son activité événementielle sur l'environnement et participe activement à la mise en œuvre du Pacte National pour la Transition Energétique auquel il a adhéré en 2018.

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un système de pompes à chaleur qui utilisent l'eau de mer comme source d'énergie propre et renouvelable pour la climatisation, une politique active de tri et de recyclage des déchets, l'achat et l'utilisation de produits éco-labellisés, la réduction des consommations de papier, la diminution continue des consommations d'eau et d'électricité par le biais d'une gestion technique centralisée et l'utilisation d'équipements spécifiques.

En partenariat avec la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG), le Grimaldi Forum Monaco a installé au mois de juillet 2019 2500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur son toit, devenant ainsi le premier producteur d'énergie solaire de la Principauté.

**Toujours dans ce souci de limiter l'empreinte écologique de la CMF, les délégations sont vivement encouragées à limiter l'utilisation du papier et à favoriser l'usage du numérique.**

Dans ce même esprit, pour ce qui concerne la restauration, le Gouvernement monégasque a choisi de s'associer à un traiteur local privilégiant ainsi les circuits courts et les produits locaux, de saison.

En complément de ces mesures, le Gouvernement Princier compensera les émissions irréductibles en faisant appel à la Fondation Prince Albert II de Monaco et à son programme « Monaco Carbon Offsetting ». Cela concerne notamment les transports aériens et terrestres pour lesquels le Gouvernement Princier souhaite acquérir des crédits carbone qui bénéficieront à des projets mis en œuvre dans l'espace francophone.

### **Photo de famille**

La photo de famille de la 36<sup>e</sup> CMF regroupera les Ministres et les Chefs de délégation des Etats et des gouvernements membres de plein droit, membres associés, observateurs ainsi que la Secrétaire générale de la Francophonie et les Chefs des opérateurs et institutions de la Francophonie.

La photo sera réalisée sur le site de la Conférence ministérielle, immédiatement après la cérémonie d'ouverture.

Un dispositif protocolaire sera mis en place afin d'orienter les Ministres et les Chefs de Délégation vers le lieu choisi.

En dehors des photographes officiels de Monaco et de l'OIF, cette séquence sera ouverte également aux photographes et cadresurs dûment accrédités.

### **Tenue vestimentaire**

La tenue de ville, le costume national ou la tenue militaire d'apparat sont de mise lors des séances de travail et des événements officiels de la Conférence ministérielle.



## **HÉBERGEMENT**

Des pré-réservations ont été effectuées parmi un contingent d'hôtels en Principauté, pour la période du 28 au 31 octobre 2019, et des tarifs ont été négociés par le Gouvernement Princier.

Toutes les délégations seront logées dans les hôtels faisant partie de ce dispositif.

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs négociés ainsi que du système de transport mis en place par la Principauté, les réservations des chambres d'hôtels doivent impérativement être effectuées, par carte bancaire, sur le site officiel de réservation accessible via la plateforme d'accréditation de l'OIF.

Les réservations de nuitées effectuées hors contingent ne permettront pas l'accès au dispositif de transport.

### **Liste des hôtels faisant parti du contingent négocié**

Columbus	(+377) 92 05 90 00
Fairmont	(+377) 93 50 65 00
Hermitage	(+377) 98 06 40 00

Monte-Carlo Bay (+377) 98 06 02 00

Méridien (+377) 93 30 98 80

Novotel (+377) 99 99 83 00

Pour les délégués pris en charge par l'OIF, il est à noter que les extras (bar, minibar, service en chambre, télévision payante, téléphonie nationale et internationale..) seront à la charge des délégués.

### **Locations de salles et du matériel technique**

Sur demande, il sera possible de louer des salles dans les hôtels sélectionnés par le Gouvernement monégasque, selon les besoins des services et des équipements de télécommunication spécialisés. Tous les frais afférents à la location de salles, à l'installation, à la location et à l'utilisation d'équipements additionnels seront entièrement à la charge des délégations.

Veuillez adresser vos demandes à ce sujet à :

**[cmfmonaco2019@gouv.mc](mailto:cmfmonaco2019@gouv.mc)**



## **SANTÉ**

Les soins médicaux ne sont pas gratuits en Principauté de Monaco. Chaque Délégué doit s'assurer qu'il dispose d'une assurance personnelle maladie et accident avant son arrivée en Principauté de Monaco. Les délégués seront donc responsables de l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services de santé à Monaco.

En ce qui concerne la délivrance de médicaments prescrits et leur éventuel renouvellement, la présentation de l'ordonnance originale sera exigée.

Des équipes médicales et un service d'ambulance seront déployés au Grimaldi Forum à partir du 29 octobre 2019.

Il est, en outre, demandé aux participants présentant un profil médical particulier de se signaler auprès des organisateurs.





## SÉCURITÉ

Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des participants. La sécurité des délégués prenant part au Conseil permanent de la Francophonie et à la Conférence Ministérielle de la Francophonie relève de la responsabilité des autorités monégasques. Sur les sites de la Conférence ministérielle, les pouvoirs de police appartiennent exclusivement aux autorités monégasques.

Les délégations venant avec leurs propres agents de sécurité sont invitées à le signaler en amont sur la plateforme d'accréditation de l'OIF.

### **Autorisation du port d'armes**

Le traitement des ports d'armes se fera par l'envoi d'une Note verbale au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français et au Département des Relations Extérieures et de la Coopération monégasque pour les demandes d'autorisation sur les deux territoires. Le document devra préciser le nom des officiers de sécurité, le type d'arme et le nombre de munitions, et devra être accompagné de la photocopie de leur passeport.



## VOLS, ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS, DÉPART ET TRANSPORT

### **DEMANDES DE VISAS**

Toute personne de nationalité étrangère, autre que française, qui désire pénétrer sur le territoire monégasque et y séjourner doit posséder un passeport en cours de validité d'au moins six mois après la date de retour dans le pays d'origine et comportant, si nécessaire, un visa de court séjour « Etats Schengen ».

Cette personne doit satisfaire aux prescriptions suivantes :

- Pour ce qui a trait aux ressortissants d'un Etat n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen et résidant hors de France

Les ressortissants de pays extérieurs à l'Espace Economique Européen doivent être en possession d'un passeport en cours de validité et d'un visa d'entrée dans l'espace Schengen, afin de se rendre en Principauté de Monaco.

Les demandes de visas pour accéder au territoire monégasque doivent par conséquent être effectuées auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France territorialement compétent le plus proche de leur lieu de résidence précédant leur venue à Monaco.

Les Autorités monégasques travaillent en étroite collaboration avec les Autorités françaises qui ont été informées des démarches qui seront effectuées auprès de leurs postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. Toutefois, l'instruction des dossiers de demande de visa demeure inchangée et il est fortement recommandé d'entreprendre les démarches au plus tôt.

Une fois le visa Schengen obtenu, l'arrivée en Principauté pourra s'effectuer sans aucune autre formalité.

Il est à noter que, pour les séjours inférieurs à 90 jours, certaines nationalités sont exemptées de visa pour entrer sur le territoire Schengen.

- En ce qui concerne les ressortissants de l'un des Etats de l'Espace Economique Européen et Etats associés\*.

Les ressortissants de l'un des Etats de l'Espace Economique Européen et des Etats associés ne sont pas assujettis à une demande de visa Schengen.

\* Espace Economique Européen et Etats associés : L'Allemagne, Andorre, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne (y compris les îles Baléares et les Canaries), l'Estonie, l'Etat de la Cité du Vatican, la France ( la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, la Réunion), la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, l'Islande, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni (l'Angleterre, l'Ecosse, le Pays de Galles, l'Irlande du Nord, Gibraltar), Saint-Marin, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse.

## **ARRIVÉES**

La Principauté de Monaco n'ayant pas d'Aéroport national, le dispositif d'accueil général sera mis en place à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur, point d'entrée de la Conférence ministérielle. Ce dispositif, mis en œuvre conjointement par les autorités françaises et monégasques, comprend les vols commerciaux et les vols privés.

### **Arrivée des Ministres et des Chefs de délégation en France**

Ils bénéficieront d'un accueil protocolaire dès leur arrivée à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur par les autorités françaises et monégasques.

Il est fortement recommandé de communiquer les plans de vol, leurs mises à jour et toutes les modifications pouvant impacter l'accueil des Ministres et des Chefs de délégation. Chaque délégation a la responsabilité de fournir les informations exactes des arrivées et des départs.

La partie monégasque fournira :

- un véhicule avec chauffeur (4 places) à chaque Ministre ou Chef de délégation pour son transport depuis l'Aéroport de Nice Côte d'Azur jusqu'à Monaco et retour. Ce véhicule demeurera à disposition du 28 au 31 octobre au soir. Pour des raisons de sécurité, les trajets seront limités aux transferts aéroport et aux déplacements sur le territoire monégasque aux fins de participer aux différentes séquences du programme ;
- un Agent de liaison qui accompagnera le Ministre ou Chef de délégation durant son séjour du 28 au 31 octobre 2019. Ainsi, dans le véhicule du Ministre ou du Chef de délégation, seront positionnés : un chauffeur, un agent de liaison et un membre de la délégation selon le choix du Ministre ou du Chef de délégation.

### **Arrivée des Ministres et des Chefs de délégation à Monaco :**

A l'arrivée du Ministre ou du Chef de Délégation à son hôtel à Monaco, un accueil protocolaire sera organisé par les Autorités monégasques. Il est important de relever que seuls les hôtels officiels bénéficieront de ce dispositif. Si les autorités du pays le souhaitent, le Consul honoraire du pays représenté en Principauté de Monaco pourra participer à cet accueil sur le territoire monégasque.

## **Arrivée des délégués**

Des comptoirs d'accueils seront prévus et des agents d'accueil seront présents dans les terminaux de l'Aéroport de Nice Côte d'Azur à l'arrivée et au départ des délégués.

Un système de transport gratuit sera mis en place depuis l'aéroport vers les hôtels et le Grimaldi Forum.

Des agents seront positionnés à Monaco dans tous les hôtels faisant parti du dispositif afin de renseigner les délégués.

## **DÉPARTS**

### **Départ des Ministres et des Chefs de délégation jusqu'au 31 octobre**

Afin d'éviter l'attente pour l'enregistrement des bagages en soute, il est souhaité qu'un traitement des bagages se fasse en amont de l'arrivée à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur.

Les zones d'attente pour les embarquements se feront dans les salons VIP des compagnies aériennes. Les Ministres et les Chefs de délégation seront accompagnés par un Officier de l'UDO (Unité française des Déplacements Officiels).

### **Départ des Ministres et des Chefs de délégation après le 31 octobre**

Au-delà de la date du 31 octobre, les séjours des Ministres et des Chefs de délégation seront considérés comme effectués à titre privé. Les Ambassades ou les Consultats du pays concerné seront alors chargés de leur séjour (hébergement) et de leur transport jusqu'à l'aéroport.

L'Ambassade devra communiquer cette information par Note verbale aux Autorités françaises et monégasques.

### **Départ des délégués**

Le jour du départ, soit le 31 octobre, un dispositif de dépose bagages sera mis en place au Grimaldi Forum. Pour bénéficier de ce dispositif, les délégués devront avoir effectué le règlement de leur hébergement à leur départ de l'hôtel, dès le matin.

Au-delà de cette date, les séjours des délégués seront considérés comme privés. Leur hébergement et leur transport jusqu'à l'aéroport seront à leur charge.

## Sur le territoire monégasque

Pour les déplacements des délégués, des navettes gratuites seront mises à disposition entre le Grimaldi Forum et les hôtels.



## BADGE D'ACCREDITATION DES DÉLÉGUÉS

Tous les délégués doivent obligatoirement être munis d'un badge d'accréditation avec photo pour pouvoir accéder au Centre de Conférences (<https://cmf2019.site.calypso-event.net/>).



La distribution des badges des délégués se fera à partir du 29 octobre 2019 à 8h sur le site de conférences de la 36<sup>e</sup> CMF. Les badges des Ministres et des Chefs de délégation leur seront remis, à leur arrivée, par leur agent de liaison.



## MÉDIAS

### Accréditations de médias

Tous les représentants des médias doivent s'enregistrer via la plateforme d'accréditation de l'OIF ([https://cmf2019.site.calypso-event.net/accreditation\\_presse/accueil\\_presse.htm](https://cmf2019.site.calypso-event.net/accreditation_presse/accueil_presse.htm)).



### Centre de presse

Un Centre de presse sera aménagé au sein du Grimaldi Forum pour permettre aux journalistes une couverture optimale de la CMF.

Cet espace de travail disposera d'un service café permanent ainsi que de tous les équipements requis pour faciliter leur travail.

Pour la communication sur les réseaux sociaux un mot-dièse sera dédié à la CMF : **#cmfmonaco**



## PROGRAMME CULTUREL

Un programme culturel sera proposé aux conjoint(e)s des Ministres et des Chefs de délégation pour les journées des 30 et 31 Octobre 2019, dès lors que leur présence aura été signalée, en amont, sur la plateforme d'accréditation de l'OIF.

---



**36<sup>e</sup> Conférence ministérielle  
de la Francophonie**

Monaco 2019





**Département des Relations Extérieures et de la Coopération**

Ministère d'Etat

Place de la Visitation

MC 98000 MONACO

Tél. : (+377) 98 98 89 04

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)



Gouvernement Princier  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO